



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRESSERRE

Mardi 26 mai 2020 à 18h45

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire.

Présents - Absents - Procurations - Quorum

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

ABSENT : 0

Présents : Jean AMOUROUX - Françoise BARENNE - Jean BEUVE - Rosa BELTRAN - Michel CLEMENT - Carole CLUZAN - Marco Di BATTISTA - Cédric FOURCADE - Marie-Catherine KRASKER - Annie MADELAINE - Paul MILHE-POUTINGON - François MINET - Florence MUNOZ - Hervé PARRA - Stéphanie PLANES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Quorum atteint

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Hervé PARRA, assisté de Christine Servais - Directrice Générale des Services

Ordre du jour

DECISION DU MAIRE

D2020-001 Mise en gratuité de la garderie du mois de mars 2020 pour cause de fermeture de l'école suite à la pandémie du coronavirus

DELIBERATION

- 2020-006 : Délibération pour demande de remise gracieuse du loyer de l'épicerie.
- Questions diverses

D2020-001 - Mise en gratuité de la garderie du mois de mars 2020 pour cause de fermeture de l'école suite à la pandémie du Coronavirus - COVID 19

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

OBJET : Gratuité de la garderie du mois de mars 2020 suite à la pandémie du Coronavirus,

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-22 1° ;

Conformément aux articles L 2122-22 et L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 - article 4 - portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19,

Vu le Décret 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19,

Considérant que les élèves de l'école François POUS, n'ont bénéficié de la garderie communale que du 2 au 16 mars 2020,

Considérant que la fermeture des établissements scolaires, par décision gouvernementale, ne permet d'assurer la garderie durant le confinement,

Vu que le forfait garderie est payable mensuellement et d'avance,

DÉCIDE

ARTICLE 1 - La garderie sera gratuite pour le mois mars 2020,

ARTICLE 2 - Toutes les demandes de paiements émises pour la période de mars 2020 et réglées par les débiteurs seront remboursées.

ARTICLE 3 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération

2020-006 - Délibération pour demande de remise gracieuse du loyer de l'épicerie.

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier, en date du 12 mai 2020, adressé par la Gérante de la Délégation de Service Public, Mme EL Mahi Malika.

Il explique que, suite à la décision administrative du gouvernement pour la fermeture des bars et restaurants, la gérante a dû se priver d'une partie de son chiffre d'affaire.

Par ce courrier, elle sollicite une aide financière auprès de la commune, en annulation du montant de son loyer pour une période allant du 17 mars jusqu'à la reprise de l'activité.

Monsieur Le Maire propose de lui faire une gratuite de 3 mois de loyer

Ouïes les explications de Monsieur Le Maire, le conseil, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de remise gracieuse du montant de son loyer pour une période de 3 mois,
- **Charge** Monsieur Le Maire de transmettre cette décision au pétitionnaire
- **Charge** Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir

Mme Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

- Distribution des masques
- Annulation des festivités du 13 juillet,
- Installation des barrières « inondation »,
- Travaux rue du Néoulous,
- Lancement d'une procédure de stagiatisation
- Vote du taux des Impôts,
- Spanc,
- Travaux nouvelle mairie,
- L'école et la garderie.

L'ordre du jour n'appelant aucune question, Le Maire clôt la séance à 19h30

Publié le 26 Mai 2020

Le secrétaire de séance

Hervé PARRA